

IEL Exploitation 51 dans le cadre du développement du projet éolien de Derval II a réalisé en interne des modélisations et des calculs de production à partir des mesures de vent, et a entre autres quantifié les effets des éoliennes existantes de Derval-Lusanger sur le projet de Derval II, afin de valider la viabilité financière du projet.

Le parc de Derval II aura (de part son positionnement vis-à-vis du vent dominant) un impact de sillage plus important sur le parc de Derval-Lusanger que le parc de Derval Lusanger n'aura d'impact sur le parc de Derval II.

Aussi, ABO Wind demande à IEL de transmettre le calcul de l'impact du sillage en terme de perte de production et en terme de turbulences générées par l'implantation d'éolienne à grande proximité.

ABO Wind demande à IEL quelles sont les dispositions prévues pour supprimer, réduire ou compenser cet effet.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous adresse, Monsieur DUMONT, mes sincères salutations.

François ROUSSEAU
Responsable de projets exploitation

ABO WIND

12, Allée Duguay Trouin
44000 Nantes, France
Tél : +33(0)2.51.72.79.57
Fax : +33(0)2.40.89.34.56

REÇU LE
10 OCT. 2018
MAIRIE DE DERVAL

08870A-01

09-10-18

France
Lettre
prioritaire
LA POSTE



Monsieur DUMONT Jean-François
Commissaire enquêteur - Parc éolien de Derval II
Maire de Derval
15 rue de Rennes

4 4 5 9 0

DERVAL